

1^{ère} édition du budget participatif
au Breuil !

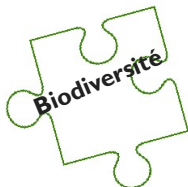
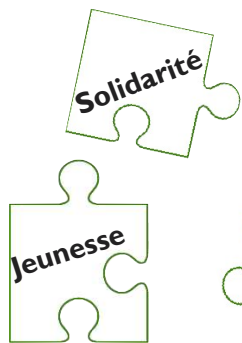


2022

**Vous aimez votre ville, vous avez des idées...
Transformez-les en projets !**

J'AI UN PROJET POUR MA VILLE ! DÉPÔT à compter du 9 mai jusqu'au 30 juin 2022
sur www.lebreuilbourgogne.fr, en mairie, à la bibliothèque

JE VOTE POUR MES PROJETS PRÉFÉRÉS ! VOTE du 1^{er} septembre au 30 octobre 2022
Règlement consultable en mairie, à la bibliothèque et sur www.lebreuilbourgogne.fr



BUDGET PARTICIPATIF BULLETIN DE DÉPÔT - PROJET

Vous aimez votre ville, vous avez des idées, transformez-les en projets !

Prénom, nom ou Nom du Collectif :

Titre du projet : Budget prévisionnel :

Présentation en quelques lignes du projet* :
.....
.....
.....
.....
.....

facultatif

Coordonnées postales

Téléphone

Mail :

* Possibilité de compléter sur papier libre

Le « **BUDGET PARTICIPATIF** » était un de nos engagements, malheureusement retardé par l'intrusion dans nos vies du coronavirus. Sa mise en œuvre sera effective en 2022.

Arrivé en France dans les années 2000, le budget participatif découle d'un besoin de réappropriation de la vie locale par les citoyens, d'un investissement. Il donne ainsi vie au « **BUDGET PARTICIPATIF** ». Cette démarche a bien pour objectif de vous associer davantage aux décisions, de dialoguer avec vous pour mieux comprendre vos attentes. Elle ambitionne de rapprocher les élus et les citoyens sur des actions concrètes et de faciliter la communication sur les projets en cours. Cette pratique, que nous avons amorcée lors de la consultation sur les aménagements du bassin de Charleville, nous a permis de confronter les opinions et de rendre nos décisions plus démocratiques.

Fort de ces principes, et de cette expérience, conformément aux engagements que nous avons pris, la commune lancera dans le cadre d'un budget participatif, des projets que vous souhaitez porter, à titre personnel ou collectif, qui vous tiennent à cœur et qui s'inscrivent dans une dimension d'intérêt général.

Les modalités requises pour en bénéficier seront diffusées pour présenter en détails le dispositif. Enfin pour reprendre les mots de Françoise Dolto : « Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences. » (Les étapes majeures de l'enfance. Paris : Gallimard.). C'est exactement dans cet esprit que le « **BUDGET PARTICIPATIF** » vous est proposé.

Pour être recevable et valable au vote, votre projet doit :

- 1 - Satisfaire un motif d'intérêt général
- 2 - Entrer dans le champ de compétence de la municipalité
- 3 - Représenter une dépense d'investissement,
- 4 - Ne pas générer de coûts induits de fonctionnements exorbitants
- 4 - Être déposé par un(e) brogélien(ne) ou un collectif de brogéliens et vivant à l'année au Breuil

Des questions, des interrogations, n'hésitez pas à consulter le règlement
et à laisser votre message sur :

« **nous contacter** » sur www.lebreuilbourgogne.fr

Possibilité de rencontrer l'élue en charge du dispositif, sur rendez-vous, le mercredi après-midi
contact : 03 85 55 28 78



BULLETIN DE PARTICIPATION

À DÉPOSER DANS LES URNES MISES À DISPOSITION

EN MAIRIE

À LA BIBLIOTHÈQUE

OU DIRECTEMENT

SUR WWW.LEBREUILBOURGOGNE.FR